

## Compte-rendu Conseil Municipal du 03 juin 2025

20h30 salle du conseil de la Mairie de Cussey sur l'Ognon

**Présents** (9) : Aude BETTINELLI, Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Laurence RICQ, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Etienne VUILLEMIN

**Absents excusés** (3) : Jean-Marc FEVRE, Sylvaine ROUX-STREIT, Sébastien THIBAUD

**Pouvoirs** (2) : Sylvaine ROUX-STREIT donne pouvoir à Bertrand RUHIER, Sébastien THIBAUD donne pouvoir à Laurence RICQ

**Secrétaire de séance** : Bertrand RUHIER

---

Ouverture de séance : 20h32

---

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2025 .....	1
Ligne de trésorerie .....	2
Demandes d'autorisations food-trucks.....	2
Cartes avantages jeunes 2025-26 .....	2
Devis copeaux aires de jeux.....	3
Devis feux d'artifice.....	3
Participation financière pour l'école .....	4
Participation FSL-FAAD 2025 .....	4
Frais de voirie 2025.....	5
Convention bibliothèque.....	5
Programmation de travaux ONF .....	5
Prise de connaissance pour débat du PADD du PLUi .....	6
Questions/points divers .....	7

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2025.

**Pour** : 7      **Contre** : 0      **Abstention** : 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Ligne de trésorerie

Fin mai, la commune a été notifiée d'un refus de paiement d'un mandat pour insuffisance de trésorerie sur le compte courant de la commune (compte 515). Cette insuffisance est liée à un solde de compte bas lié au paiement de frais d'étude du Presbytère (140 000€ TTC), ainsi qu'au retard de certaines recettes attendues.

Le Conseil propose d'ouvrir une ligne de trésorerie (prêt trésorerie à court terme : 1 an), afin d'être moins contraint au niveau du budget. La ligne serait d'un montant de 100 000€. La commune a obtenu des propositions de 2 banques :

- BP : 2,94 % + 150€ de frais de dossier.
- CA : 3,50 % + 300€ de frais de dossier.

Le Conseil vote pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la banque BP.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition

## Demandes d'autorisations food-trucks

La commune a reçu 2 demandes d'autorisations pour des food-trucks :

- Corentin Meftah, pour la vente de Burgers (faits maison et locaux) le lundi soir de 18h30 à 21h30
- Sorayay Mansour, pour son Ceylan Keyb's, un soir par semaine

Le Conseil valide ces 2 demandes, sous condition que les jours choisis ne soient pas ceux déjà occupés par les food-trucks actuels.

Le conseil doit se prononcer sur ces demandes.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition

## Cartes avantages jeunes 2025-26

Infos jeunes, qui produit la Carte Avantages Jeunes, propose la carte jeune pour l'année 2025-26, selon les mêmes conditions que l'année précédente :

- La commune offre la carte. Elles sont alors facturées 9€ l'unité à la commune.
- La commune vend la carte à prix réduit. Elles sont alors facturées 10€ l'unité à la commune et la commune les vend 8€ maximum l'unité.
- La commune vend la carte à plein tarif. Elles sont alors facturées 9€ l'unité à la commune et la commune les vend 10€ l'unité

La commune souhaite renouveler son action de participation au montant de la carte, et ainsi la proposer aux jeunes de la commune à un prix réduit de 4.50€, soit une réduction de 50 %.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition

### **Devis copeaux aires de jeux**

Ce sujet a déjà fait l'objet d'un vote lors du conseil précédent.

Pour rappel, 20m<sup>3</sup> de copeaux de bois spécial aires de jeux sont nécessaires pour remettre à niveau nos aires de jeux. Un devis avait été obtenu de la société Cuche, mais le Conseil avait décidé d'en demander d'autres. Voici les devis obtenus :

- Entreprise Fibre Verte (34680 Fabrègues) : 4 271,04 € TTC
- Entreprise Gard'bois (30 340 Salindres) : 2 920,00 € TTC
- Entreprise Boillot Espaces Verts (70 190 Boulot) : 3 300,00 € TTC
- Entreprise Scierie Cuche (25 360 Magny Châtelard) : 1 476,00 € TTC

Le Conseil propose de sélectionner l'entreprise Cuche qui présente le devis le plus avantageux.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **Devis feux d'artifice**

La société Fk Event a été sollicitée pour établir un devis pour l'organisation du spectacle pyrotechnique du 14 juillet de cette année. Fk Event a remis un devis d'un montant de 4 000€ TTC (identique à celui de l'année dernière), comprenant les prestations suivantes :

- le concept artistique
- la fourniture des artifices (166 pièces d'artifices, 1835 projectiles) et des accessoires de tir
- le transport des artifices et du personnel
- la sonorisation adaptée au site
- la bande sonore
- le montage, le tir et le démontage du feu par des artificiers qualifiés
- l'assurance en responsabilité civile et le nettoyage du plus gros des déchets

Le conseil doit se prononcer sur l'acceptation de ce devis de 4 000€, qui vaut pour moitié pour Cussey, pour moitié pour Etuz.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition

### Participation financière pour l'école

Lors du dernier conseil d'école, il a été demandé à la commune d'augmenter sa participation à l'achat de fournitures scolaires.

Le Conseil souhaite reporter la délibération de ce point, la commune se rapprochera du directeur de l'école pour obtenir plus de détails sur la justification de la demande et pour évoquer des pistes de réductions de dépenses assumées par la Commune.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition,

### Participation FSL-FAAD 2025

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) constituent les outils financiers pour la mise en œuvre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Le FSL permet le financement d'aides financières individuelles à destination des personnes précaires, et de dispositifs d'accompagnement social des ménages en difficulté (en 2024, 3220 ménages en ont bénéficié). Ce fond est alimenté par le Département (1,8M€ en 2024), par les contributions volontaires de collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

Le FAAD permet de soutenir ponctuellement et d'accompagner, pendant 1 an maximum, environ 400 ménages en difficulté pour qu'ils puissent conserver leur propriété et retrouver un équilibre financier dans la poursuite de leur projet immobilier. Ce fond est alimenté par le Département, les participations volontaires des communes et de leur groupement, ainsi que la CAF du Doubs.

Le niveau demandé de participation est de 0,61€ par habitant de la commune pour le FSL, et de 0,30€ par habitant de la commune pour le FAAD.

Le Président du Département du Doubs sollicite la commune pour réitérer sa participation à ces fonds.

La Commune va investir dans 4 logements conventionnés (projet rénovation du presbytère) et donc fait l'impasse pour cette année sur cette participation au FSL et FAAD.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Frais de voirie 2025

Grand Besançon Métropole a réalisé les travaux de voirie de la rue Saint Waast ainsi que des « compléments de travaux » rue d'Auxon.

Le coût final des travaux est notablement supérieur à l'estimation initiale faite par GBM (notamment en ce qui concerne les surfaces enrobées de la rue Saint Waast qui étaient sous-évaluées).

L'estimation initiale était de 27 000 € HT avec un fond de concours de la commune de 13 500 €.

Le coût final des travaux est de 34 338, 71 € HT avec un fond de concours de la commune de 17 169 €, soit un surcoût pour la commune de 3 669 € HT.

Une négociation va être engagée pour une prise en charge partielle de ce surcoût par GBM, ainsi qu'un paiement pour partie en 2026.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Convention bibliothèque

Le Département du Doubs a fait parvenir à la commune un projet de convention entre le Département du Doubs et la commune de Devecey, qui représente la tête de réseau.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la convention, ne comprend pas comment la commune est impactée par cette convention (droits et obligation des membres). La commune va se rapprocher du Département et de la tête de réseau pour obtenir plus d'informations.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Programmation de travaux ONF

L'office National des Forêts (ONF) a fait parvenir à la commune un devis concernant le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Les actions proposées sont les suivantes :

1. Dégagement mécanique des régénérations naturelles (pour la parcelle 2r, à la limite des Auxons, surface 2,1Ha)
2. Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation (pour la parcelle 4r, au croisement de la route de Moncley et des Auxons, surface 4,4Ha)
3. Nettoyement de régénération avec maintenance des cloisonnements (pour la parcelle 4j, au croisement de la route de Moncley et des Auxons, 2,91Ha)

pour un montant total de 10 080,00 € HT. La commune a la possibilité de ne retenir que certaines actions de son choix.

Le Conseil valide le devis de l'ONF mais souhaite que l'opération de nettoyage de la parcelle 4j soit effectuée en 2026. Ce montant est compatible avec les prévisions budgétaires bois.

Le Conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Prise de connaissance pour débat du PADD du PLUi

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Grand Besançon Métropole soutient un PADD décliné en 3 ambitions :

- une métropole attractive et dynamique
- une métropole vertueuse et solidaire
- une métropole au cadre de vie sain

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) s'inscrit dans les orientations de ce PADD.

Le conseil vote sur la prise de connaissances de ce PADD.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0    Retrait : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Questions/points divers

1/ Candidature Alexis Frelin pour un poste saisonnier d'Agent d'entretien communal, pour la période du 12 au 30 août de cette année. Compte tenu du fait que la commune a à présent 2 temps-plein pour l'activité sollicitée, le Conseil ne souhaite pas donner une réponse favorable à cette demande de candidature.

2/ Plan de lutte contre l'ambrosie, une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. La commune va informer ses habitants via le site internet.

3/ GBM : réglementation pour toutes les enseignes publicitaires

4/ GBM : réglementation des nuisances lumineuses

5/ Projet d'installation d'un feu au niveau du passage piétons entre les écoles (feu rouge sur appui bouton)

6/ Projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique à Cussey sur 2027. Des études sont toujours en cours concernant l'environnement

---

Fin de séance : 23h47

---

